Déploiement de la fibre optique Ftth sur la commune de VERSAILLES

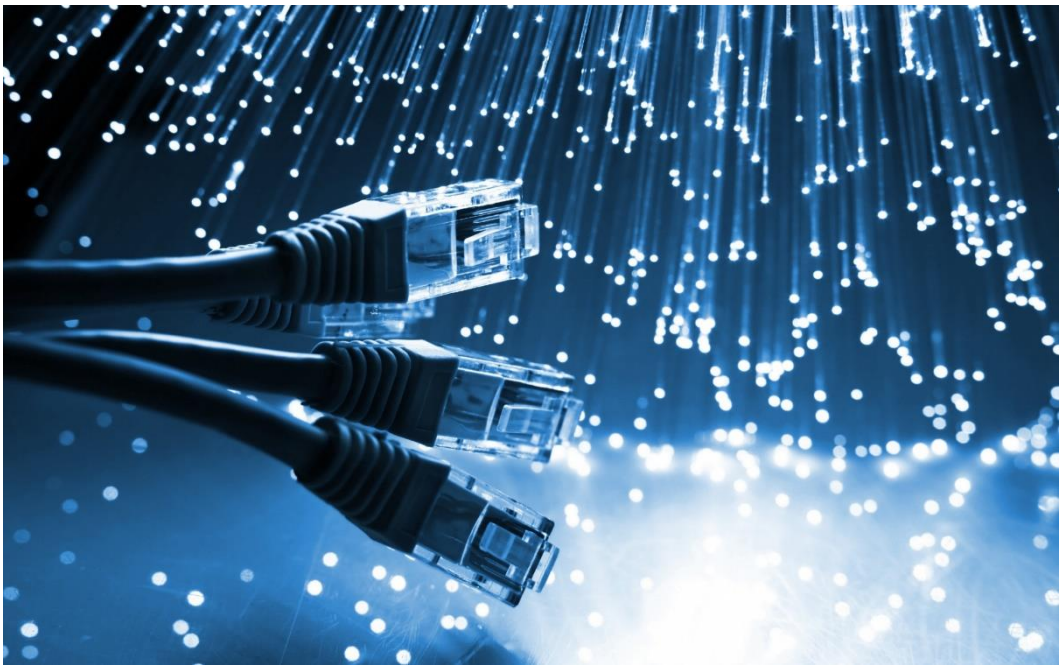

L'ARCEP a engagé avec 2 opérateurs ORANGE et NUMERICABLE-SFR le déploiement d'un réseau très haut débit sur nos communes.

Le déploiement de celui-ci sur la commune de VERSAILLES avait été attribué dans un premier temps à SFR. Mais avec le rapprochement avec NUMERICABLE a stoppé net le déploiement de la fibre Ftth sur notre commune.

NUMERICABLE décidant que son réseau actuel répondait aux besoins (fibre optique jusqu'aux armoires de rue et ensuite câble cuivre jusqu'aux résidences, pavillons.

Le principe est de déployer la fibre optique jusqu'au domicile des habitants (FttH), permettant d'atteindre un débit théorique descendant de 1 Gbit/seconde.

Profitons-en pour rappeler la notion de débit descendant, débit montant.

Le débit de votre ligne se mesure par le nombre de données numériques (bits) transmises sur une unité de temps (seconde). Ainsi, le débit de votre connexion est affiché en Mbit/s, soit 1 000 000 bits par seconde. Plus le nombre de données transmises par seconde est important, plus vous pourrez profiter des services multimédia (internet, TV, cloud, musique ...) d'une façon confortable. Vous trouverez ci-contre des exemples d'usage avec une connexion fibre.

La transmission de vos données informatiques s'effectue dans les deux sens :

- **Débit descendant** (aussi appelé download) : il s'agit du flux de données que vous recevez (envoyé depuis l'internet et transmis à vos équipements). Par exemple, pour visionner un film, télécharger des fichiers, afficher des pages web, écouter la radio par internet...
- **Débit montant** (aussi appelé upload) : il s'agit du flux de données que vous envoyez vers internet. Par exemple, pour envoyer un mail, ou envoyer vos photos vers un album en ligne.

- Quelques exemples (selon le type de connexion) :

Contenus	télécharger à 1 Mbit/s	télécharger à 10 Mbit/s	télécharger à 20 Mbit/s	télécharger à 50 Mbit/s
Film full HD (30 Go)	> 66h	6h 40mn	3h 20mn	1h 20min
Film DVD (4,8 Go)	> 10h	1h 04mn	32min	12min
vidéo perso (800 Mo)	1h 46mn	10mn 40sec	5mn 20sec	2mn 8sec
10 morceaux MP3 (40 Mo)	5mn 20sec	32sec	16sec	7sec
20 photos 8Mpxl (480 Mo)	1h 04mn	6mn 24sec	3mn 12sec	1mn 17sec

La transmission des données numériques sur la ligne téléphonique classique peut être assurée par deux technologies : ADSL ou VDSL2. Le type d'accès dépend de la longueur de la ligne de téléphone et donc de l'éloignement des équipements d'accès Orange (DSLAM) par rapport à votre habitation.

L'ADSL et le VDSL2 se différencient par la vitesse de transmission des données :

- ADSL : l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) propose :
  - Un débit descendant en général de 1Mbit/s à 15Mbit/s.
  - Un débit montant en général inférieur à 1Mbit/s.
- VDSL 2 : le VDSL 2 (Very high bit-rate DSL) est une connexion internet qui permet des débits plus rapides que l'ADSL. Le VDSL 2 propose :
  - Un débit descendant en général de 1Mbit/s à 15Mbit/s, pouvant être compris entre 15Mbit/s et 50Mbit/s pour

certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km).

- Un débit montant en général inférieur à 1Mbit/s, pouvant atteindre 8Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km).

Le débit disponible sur votre accès internet, dépend des caractéristiques physiques de la ligne en particulier de sa longueur : plus vous êtes proche des équipements d'accès internet, plus la ligne est courte, plus votre débit est important :

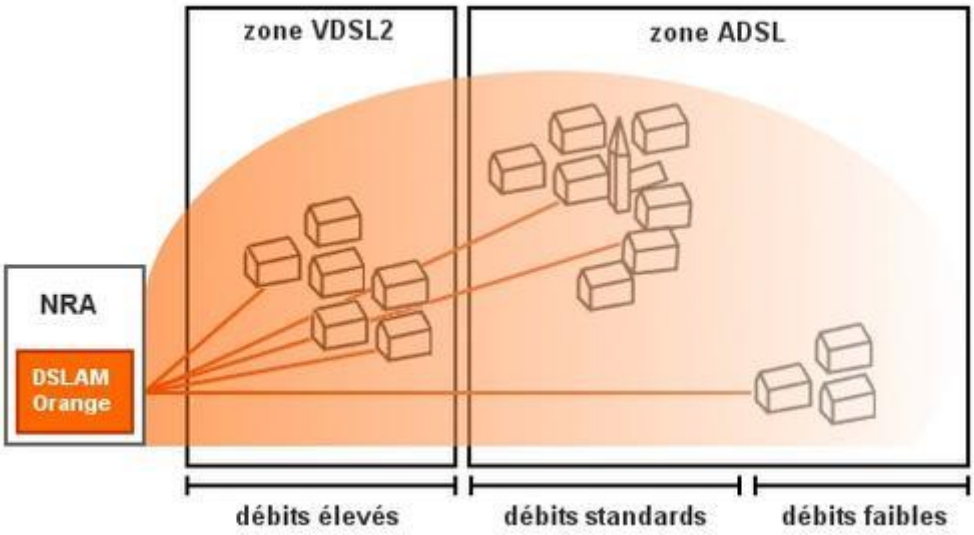

Déploiement de la fibre optique Ftth (jusqu'au domicile) :

Nous pouvons constater, depuis la décision de l'ARCEP de Juillet 2015 d'attribuer le déploiement de la fibre optique sur notre commune de VERSAILLES à ORANGE, que rien ne bouge !

Certes, nous comprenons qu'ORANGE n'a pas que la commune de VERSAILLES à équiper, et ne peut s'occuper de toutes les communes en même temps, mais nous regrettons leur silence quant au planning envisagé, malgré de nombreuses relances de notre député-maire et des services techniques.

Vous trouverez ci-après la réponse du président directeur général d'ORANGE suite à la demande du député-maire quant au calendrier de déploiement.

Vous avez appelé mon attention dans votre courrier du 19 février dernier, sur notre calendrier de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à Versailles.

Orange est incontestablement le leader du déploiement de la fibre optique FttH en France et en Europe, qui constitue le réseau le plus moderne et le plus performant pour l'accès au Très Haut Débit.

Sachez également que j'ai conscience de l'enjeu et de l'importance pour les collectivités de ces déploiements.

En application de l'engagement souscrit auprès de l'Autorité de la Concurrence par Numéricâble dans le cadre de sa fusion avec SFR, l'interdiction de déployer la Fibre par Orange a été levée sur certaines communes, dont Versailles, fin juillet 2015.

Nous avons immédiatement décidé de déployer la Fibre à Versailles et, le 18 février dernier, vous avons présenté un premier schéma directeur de déploiement sur le quartier de Glatigny, qui compte environ 3000 logements. Actuellement nous travaillons avec vos services techniques pour trouver un plan d'installation d'armoires qui convienne.

Afin de répondre aux besoins en débits des Versaillais, je tiens à vous assurer que nous mettons en œuvre tous les moyens possibles pour que le déploiement de la Fibre se fasse dans les meilleurs délais, compte tenu de la qualité architecturale exceptionnelle de Versailles, nécessitant une étroite coordination entre nos différents services techniques et, pour les secteurs protégés, avec la validation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Je tiens à saluer votre soutien, au travers notamment de vos propositions de locaux susceptibles d'accueillir nos installations techniques. De plus, grâce à votre engagement et celui de vos services pour délivrer les autorisations nécessaires au bon déroulement des travaux, les équipes locales d'Orange travaillent désormais sur un scénario ambitieux permettant d'achever l'ensemble du déploiement horizontal du FttH d'ici 2020 à Versailles.

Nous pourrons lancer nos travaux dès l'obtention de votre accord sur le schéma directeur proposé.

Notre Délégué régional, Monsieur Rémi Dupuy et son équipe sont à votre écoute attentive et à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires si vous le souhaitez.

Permettez-moi pour finir de vous assurer qu'Orange est particulièrement attentif au respect des engagements que nous prenons vis-à-vis des collectivités.

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à notre Groupe, et je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Vous constaterez qu'il n'y a pas d'engagement de la part d'ORANGE sur un calendrier de déploiement.

Le député-maire a encore relancé ORANGE pour cet engagement, avant de provoquer une réunion publique afin d'informer les habitants de notre commune ainsi que les dirigeants des entreprises implantées sur celle-ci.

Bien entendu, notre association ASRIEUPE suit de près toutes les actions de la mairie, les réponses d'ORANGE et relance le député-maire et/ou les services techniques autant que de besoin.

Par exemple :

« Le 21 avr. 2016, Pierre Desnos, président de l'ASRIEUPE a écrit :

Bonjour Monsieur le Maire,
Les habitants de Pershing ont vraiment l'impression d'être pris pour des idiots dans cette affaire du déploiement de la fibre optique FttH. François Lambert nous transmet, il y a quelques semaines de cela, un lien Orange pour signer des conventions de raccordement vertical dans les résidences. Nous activons donc les copropriétés pour montrer l'intérêt de notre quartier et voici la réponse que nous recevons.
Peut-on envisager qu'un jour Versailles soit traitée comme de nombreuses autres villes de notre département et qu'Orange prenne enfin au sérieux la reprise du service abandonné par SFR ? L'impatience, et avec elle l'irritation, grandit.
Merci de nous tenir au courant des derniers développements, pour autant qu'il y en ait. François Lambert m'avait indiqué qu'une réunion avec Orange devait être organisée en mars puis (reportée) en avril. L'Arlésienne à Versailles.
Cordialement et amicales salutations
Pierre Desnos »

Ci-après la réponse d'ORANGE à l'envoi de la convention signée par le syndic de la copropriété du 136/138 avenue des Etats Unis.
« De : commentavoirlafibre@orange
Envoyé : vendredi 15 avril 2016 16:18
À : Syndic de la copropriété …
Objet : RE: convention ORANGE fibre
Bonjour,
Nous vous remercions de l'intérêt d'équiper votre immeuble par Orange.
Cependant, nous ne pouvons pour l'instant prendre en compte votre convention.
Le réseau Orange n'est pas déployé dans votre rue et ce n'est pas au programme 2016.
N'hésitez pas à revenir vers nous en fin d'année pour voir si celui-ci sera déployé sur l'année 2017.
Bien cordialement.
Equipe Relations Syndics »

La réponse d'ORANGE est éloquente quant à son non-engagement sur un quelconque planning.

En attendant, NUMERICABLE-SFR améliore les débits sur son réseau.
Par exemple, depuis mai 2016, la résidence au 136/138 avenue des Etats Unis est éligible à un débit descendant théorique de 400 Mb/s et un débit montant théorique de 20 Mb/s.
Avec un abonnement adéquat nous pouvons avoir en réalité un débit descendant moyen de l'ordre de 180 à 230 Mb/s et un débit montant moyen de 19 Mb/s.
Avant cette évolution, le débit moyen descendant moyen constaté était de 30 Mb/s et un débit montant moyen de 10 Mb/s.

Quand ORANGE aura mis en service le réseau fibre optique Ftth (raccordement fibre optique jusqu'aux paliers de chaque appartement ou au pied de chaque pavillon), chaque habitant concerné pourra s'abonner, pour un débit descendant théoriqoe au-delà des 400 M b/s, 800 Mb/s, 900 Mb/s, … :

- Pendant 3 mois avec l'opérateur ORANGE ;
- Au-delà des 3 mois avec un autre opérateur FREE, BOUYGUES ou … ;

Le débit descendant offert dépendra du type d'abonnement choisi ; mais celui-ci sera très supérieur à celui que vous obtenez actuellement pour une meilleure qualité de visualisation d'émissions TV, films en streaming, récupération de textes, documents, photographies, … et d'envoi de documents, …

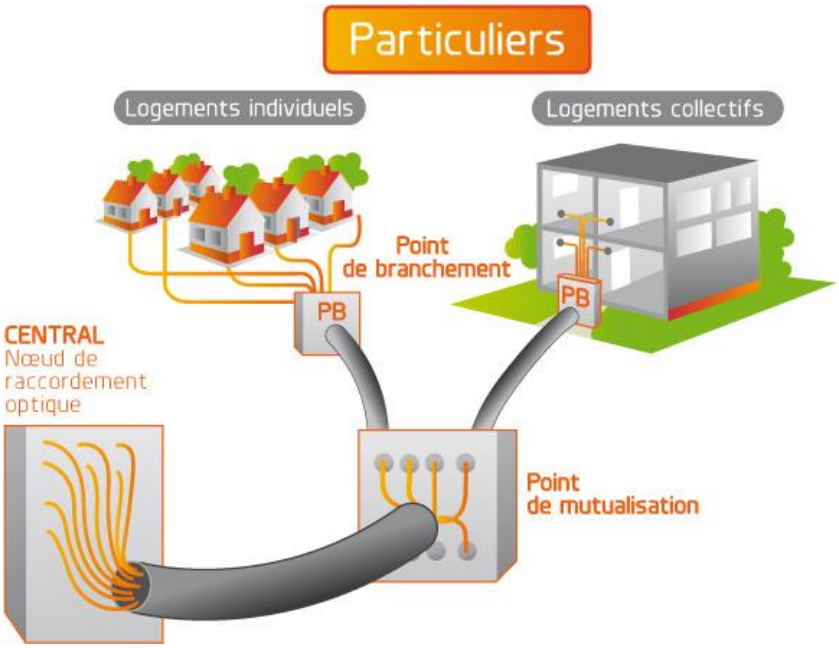

Synthèse :

La mairie et notre association ASRIEUPE poursuivent les actions afin d'obtenir d'ORANGE un planning de déploiement avec un démarrage des travaux au plus tôt, permettant d'obtenir le réseau du futur et toutes les performances associées, tant au niveau de nos habitations pour nos besoins personnels et professionnels (pour les personnes travaillant depuis leur domicile) qu'au niveau de nos entreprises.